Le Num. L. 80 - 24 Août 1976 Spedizione in abbonamento postale - Gruppoll (70%) 24ème Année - Num. 17

Le Peuple Valdôtain

Organe du Mouvement de l'Union Valdôtaine pour la défense de la minorité ethnique et linguistique valdôtaine

M. Rivoli Joseph
49, rue Turin
11100 AOSTE

ETABLIE PAR UNE COMMISSION D'EXPERTS ET APPROUVEE PAR LE CONSEIL REGIONAL

La dénomination officielle de nos communes

APRES L'ITALIANISATION DE LA PERIODE FASCISTE ET LES FAUTES COMMISES EN 1946 IL ETAIT URGENT D'ETABLIR OFFICIELLEMENT LA GRAPHIE EXACTE DE NOS TOPONYMES - LE MEME TRAVAIL DEVRA ETRE FAIT POUR LES NOMS DES VILLAGES, DES HAMEAUX ET DES LIEUX-DITS - DEFENDRE ET VALORISER NOS TOPONYMES C'EST DEFENDRE ET VALORISER NOTRE ETHNIE.

Dans sa séance du 1er juillet dernier, le Parlement Régional Valdôtain, en rétablissant l'exacte dénomination de nos communes, a finalement réparé une injustice frappante qui durait depuis un demi-siècle.

Après l'italianisation forcée de nos toponymes opérée par le fascisme, il a fallu trente ans d'autonomie pour obvier aux fautes qui s'étaient glissées dans la dénomination officielle des communes valdôtaines.

C'est en 1926-1927 que le gouvernement italien déclancha ses attaques aux toponymes valdôtains par l'italianisation des noms des rues de la ville d'Aoste. En 1928 il effectua la première italianisation des dénominations des communes: par décret royal Villeneuve devenait *Villanova Baltea*. Ce n'était que le début, car aussitôt l'on proposa d'italianiser le nom de toutes nos communes: A partir de 1929 un premier groupe reçut la dénomination italienne. Les 32 communes restantes subirent le même sort par ordonnance du 22 juillet 1939 par une italianisation brutale et le plus souvent grotesque et ridicule. La Thuile devint *Porta Littoria*, Chamois *Camosio*, Champorcher *Campo Laris*, Pré-Saint-Didier *San Desiderio Terme*, *etc.* Et l'on commença à italianiser aussi les toponymes des hameaux.

Après la chute du fascisme le statut provisoire d'autonomie du 7 septembre 1945 donna la possibilité de *«ripristinare nella loro forma originaria i nomi di località, soppressi o modificati dal passato regime»* (article 19). Selon cette disposition, par décret du 15 janvier 1946, le Président du Conseil Régional rétablit les noms français des communes, mais des fautes de transcription avaient donné pour certaines d'elles une graphie inexacte (Aymaville; Liliane, Saint-Rémi, etc.), de façon qu'une révision des dénominations était non seulement nécessaire mais urgente. Les toponymes sont en effet l'une des faces de la culture d'un peuple que l'on ne doit pas laisser dépérir.

Pour établir l'exacte graphie de ces toponymes, M. César Dujany avait nommé à son temps une Commission d'experts chargée de faire les recherches nécessaires. Ce travail terminé M. Mario Andrione, Président du Gouvernement Régional, selon l'article 42 du Statut de la VDA, avait demandé l'avis des communes pour lesquelles la Commission avait proposé des modifications dans la dénomination et ensuite il a porté ce projet à l'examen du Conseil qui l'a approuvé.

Voici donc la liste des communes valdôtaines avec leur dénomination officielle et entre parenthèse celle du 1946: Allein *(Allain)*, Antey-Saint-André, Aoste-Aosta *(Aosta)*, Arnad *(Arnaz)*, Arvier, Avise, Ayas, Aymavilles *(Aymaville)*, Bard, Bionaz, Brissogne, Brusson, Challand-Saint-Anselme *(Challant-Saint-Anselme)*, Challand-Saint-Victor *(Challant-Saint-Victor)*, Chambave, Chamois, Champdepraz, Champorcher, Charvensod, Châtillon, Cogne, Courmayeur, Donnas *(Donnaz)*, Doues, Emarèse, Etroubles, Fénis, Fontainemore, Gaby, Gignod, Gressan, Gressoney-La-Trinité, Gressoney-Saint-Jean, Hône, Introd, Issime, Issogne, Jovençan, La Magdeleine, La Salle, La Thuile, Lillianes *(Liliane)*, Montjovet, Morgex, Nus, Ollomont, Oyace, Perloz, Pollein, Pontboset *(Pontbozet)*, Pontey, Pont-Saint-Martin, Pré-Saint-Didier, Quart, Rhêmes-Notre-Dame *(Rhême-Notre-Dame)*, Rhêmes-Saint-Georges *(Rhême-Saint-Georges)*, Roisan, Saint-Christophe, Saint-Denis, Saint-Marcel, Saint-Nicolas, Saint-Oyen, Saint-Pierre, Saint-Rhémy *(Saint-Rémi)*, Saint-Vincent, Sarre, Torgnon, Valgrisenche *(Valgrisanche)*, Valpelline, Valsavarenche *(Valsavaranche)*, Valtournenche *(Valtournanche)*, Verrayes, Verrès *(Verres)*, Villeneuve.

Le Parlement Régional a aussi décidé que le Président du Gouvernement Régional, sur avis favorable de la Junte et après avoir entendu les Conseils des Communes et la Commission Permanente du Conseil pour les Affaires Générales, pourra établir, par arrêté, la dénomination officielle des villages, des hameaux, des lieux-dits et de toute autre localité. Il s'agit là aussi d'un travail urgent-qui pourra être confié préalablement à une ou à plusieurs commissions d'experts - afin que l'on redonne la dénomination originelle à ces toponymes qui un peu partout ont subi une italianisation par insouci ou inconscience de certains administrateurs communaux (La Colombiera, Mulino, Villa di sopra, Villa di sotto, Villaggio di..., Frazione di..., etc.)

Il est nécessaire maintenant que l'on substitue immédiatement tous les panneaux portant les dénominations des communes dont la graphie a été modifiée. Et puisque les Communes, non par mauvaise volonté mais par manque d'argent, risqueraient de traîner cela en longueur de temps, il serait souhaitable que cette substitution soit faite directement par l'Administration Régionale. Cela aurait entre autres l'avantage d'uniformiser les panneaux qui devraient être placés à l'entrée et à la sortie de chaque commune ainsi qu'il est pratiqué chez nos voisins suisses et français. La prise en charge de ce travail de la part de l'Administration Régionale sera d'autant plus nécessaire pour tous les autres toponymes.

A propos de ces derniers je voudrais avancer une proposition. Etant donné que leur prononciation en patois varie souvent de celle en français (Colombë Colombier, Tzeriëte - Cherriettes, Molin - Moulin, etc.) il serait peut-être bien, surtout dans le but de maintenir l'emploi du toponyme patois que l'on adopte une double dénomination patois/fran-

(Suite page 3)

Au Col du Petit-Saint-Bernard, grâce à l'initiative de la Société de la Flore Valdôtaine

Le jardin alpin "Chanousia" va renaître

Le 29 juillet 1897, on inaugurait au Col du Petit-Saint-Bernard le célèbre jardin botanique « Chanousia », conçu et construit par l'abbé Pierre Chanoux, recteur de l'Hospice de l'Ordre Mauricien du Col, comme un lieu d'éducation et d'élévation spirituelle pour tous ceux qui passaient par cette route et pouvaient ainsi admirer sans difficultés les « joyaux » de la flore alpine.

Travaillant personnellement l'hectare de terrain qui constituait le jardin, l'abbé Chanoux parvint à collectionner cinq mille espèces de flore alpine provenant des quatre coins du monde.

Il fut aidé dans cette tâche passionnante par un jeune professeur, Lino Vaccari, qui parcourut d'abord le Val d'Aoste, puis la Savoie, la Suisse, les Abruzzes et les Pyrénées à la recherche de semences et de plants qu'il rapportait à la Chanousia.

En 1909, à la mort de l'abbé Chanoux, le jardin fut laissé en héritage à l'Université de Turin qui refusa ce legs.

Grâce à Paolo Boselli, il fut « adopté » par l'Ordre Mauricien et connut un essor nouveau dû en particulier aux efforts du prof. Vaccari qui continua l'œuvre entreprise par l'abbé Chanoux.

Mais en 1940, en raison des événements de la seconde guerre mondiale, la Chanousia fut abandonnée et condamnée à la destruction.

Au cours de ces trente dernières années, on a beaucoup parlé de la reconstruction du jardin alpin, mais ce n'est que l'an dernier que la Société de la Flore Valdôtaine, grâce à une souscription internationale, a pu, enfin, soulever l'intérêt d'administrateurs, savants et hommes politiques sur le problème de la « Chanousia ».

L'Ordre Mauricien ayant déclaré sa disponibilité, les Administrations de la Savoie et du Val d'Aoste ont assuré les fonds nécessaires, deux cents millions de lires. Il s'agit maintenant de reconstruire le bâtiment qui accueillait les chercheurs et le personnel, le laboratoire photographique [illegible] des travaux qui doivent durer deux ans, et le 29 juillet 1978, exactement 81 ans après sa naissance, le jardin sera inauguré.

Du fait qu'il suscite de nombreux problèmes botaniques et d'acclimatation des plantes exigeant des années de patience et de travail passionné, deux siècles au moins s'avèrent nécessaires pour que l'on puisse à nouveau entrer en possession des cinq mille espèces de la flore alpine (il n'en est resté environ que 500).

A la cérémonie inaugurale des travaux de reconstruction du jardin assistaient des centaines de personnes venues de tous les coins d'Europe et même d'Amérique.

L'assesseur régional de l'Agriculture et des Forêts, Hector Marcoz, prononce l'allocution officielle aux pieds de la chapelle dédiée à l'Abbé Chanoux.

On notait la participation de personnalités savoyardes et italiennes telles que M. Jezequel, sous-préfet de la Savoie; M. Ringenbach, maire de Séez; M. Freppaz, [illegible] Parc National de la Vanoise; M. Viglione, président de la Région Piémont; M. Cebunal d'Aoste et M. Louis Martin, président du B.I.M.

Après la Messe, concélébrée aux abords de la Chapelle où repose la dépouille de [illegible] M. Ephise Noussan a déclaré que la Chanousia doit redevenir le plus beau jardin du monde, être à nouveau le centre de rencontres botaniques et de réunions scientifiques ».

Au nom du Président du Gouvernement régional valdôtain, M. Hector Marcoz s'est engagé à donner son appui de façon concrète à cette initiative, dans le but de valoriser le jardin sur le plan scientifique et botanique, scellant ainsi une union entre les peuples au-dessus des frontières. De son côté, le Sous-préfet de Savoie a affirmé qu'avec le jardin « Chanousia » on devra également reconstruire le célèbre hospice, symbole de la tradition et de l'histoire du Col.

La solidarité des Valdôtains pour les sinistrés du Frioul

Nous publions, ci-après, une première liste (mise à jour au 30 juin 1976) des versements effectués au Comité régional de coordination des secours aux sinistrés du Frioul créé à l'Administration régionale.

A.B., L. 10.000; Accotto Giuseppe, L. 5.000; A.C.I. section d'Aoste, L. 300.000; Agnesod Cesira, L. 10.000; Andrione Mario, L. 100.000; Andrione Sergio, L. 30.000; Anna et Giuseppe, L. 10.000; Antonioli, L. 10.000; Armand, L. 10.000; Artaz Giocondo, L. 20.000; Association Valdôtaine Industriels, L. 1.000.000; Banque Valdôtaine Bérard, L. 1.000.000; Banfo, L. 5.000; Barbagallo Renato, L. 10.000; Barbieri Luciano, L. 5.000; Barone Emile, L. 5.000; Bellino Marcello, L. 50.000; Bellone, L. 5.000; Benetti Ferdinando, L. 3.000; Berthet Guido, L. 35.000; Berthod Alice, L. 10.000; Berthod Cirillo, L. 5.000; Besenval Enrico, L. 10.000; Bétemps, L. 50.000; Béthaz, L. 5.000; B.I.M., L. 1.500.000; Bionaz Piero, L. 10.000; Bionaz Pierrot, L. 10.000; Boglione, L. 10.000; Bondaz Giovanni, L. 150.000; Bonin, L. 15.000; Bonomi Marilena, L. 10.000; Borbey Giuseppe, L. 150.000; Bordon Mauro, L. 150.000; Borettaz, L. 20.000; Boscardin, L. 5.000; Boson Camillo, L. 50.000; Bosonin Franco, L. 5.000; Bougeat, L. 10.000; Brunet Lucio, L. 10.000; Bruno, L. 5.000; Buschino Elvira, L. 10.000; Celesia, L. 5.000; Cerise Luigi, L. 10.000; Certan Renato, L. 5.000; Société Cervino, L. 1.000.000; Cesarotti, L. 5.000; Société Ceval, L. 230.000; les employés du la société Ceval, L. 170.000; Chabod Guido, L. 150.000; Chabod Walter, L. 5.000; Chanoux Emilio, L. 200.000; Chenal Rita, L. 5.000; Cinéma Ideal - Verrès, L. 121.000; Clos Celeste, L. 15.000; Comé Fermo, L. 20.000; Comé Nello, L. 10.000; Commune d'Allein (population), L. 62.000; Commune de Bionaz, L. 529.500; Commune de Cogne, L. 1.000.000; Commune de Gressoney-Saint-Jean, L. 2.260.000; Commune d'Introd, L. 1.300.000; Commune de La Magdeleine, L. 100.000; Commune de La Salle, L. 3.175.700; Commune de Sarre, L. 500.000; Commune de Valpelline, L. 1.433.000; Commune de Valtournenche, L. 3.515.500; Conseil des délégués E.N.E.L., L. 2.100.000; Coopérative des Producteurs de lait et fontine, L. 1.000.000; Cortivo Caterina, L. 5.000; Courthoud, L. 5.000; Cretaz Selve, L. 10.000; Crétier Egidio, L. 10.000; Créton Maria, L. 5.000; Créton Riccardo, L. 10.000; Cristoforo Vincenzo, L. 10.000; Cuppari, L. 5.000; Danne Piero, L. 3.000; Délégation Intersind., L. 500.000; Groupe des Démocrates Populaires, L. 1.500.000; De Palo, L. 10.000; Desandré Emilio, L. 10.000; Desandré Margherita, L. 10.000; Donato, L. 6.000; Donzel Ezio, L. 10.000; des grands-parents, L. 20.000; Engaz Giuseppe, L. 100.000; Enrico Luigi, L. 5.000; Fabbiano Loredana, L. 10.000; Favre Elviro, L. 10.000; Fédération des Mouvements Régionalistes, L. 500.000; Ferri, Italo, L. 100.000; Ferrod, Giocondo, L. 10.000; Gilliavod Luigi, L. 5.000; Gontier Pietro, L. 5.000; Gori Domenico, L. 10.000; Gragnato Renato, L. 10.000; Imperial Germano, L. 3.000; Entreprise Maquignaz Giulio, L. 11.744; Isabel Eugenio, L. 10.000; Jans Cesare, L. 20.000; Jocallaz, L. 10.000; Jorrioz Giorgio, L. 100.000; Lillaz Walter, L. 10.000; Lodi, L. 20.000; Lovato Matilde, L. 5.000; Luboz Raimondo, L. 10.000; Luboz Ubaldo, L. 30.000; Lucat Anselmo, L. 10.000; Lugon Grato, L. 5.000; Lugon Idelmo, L. 10.000; Lustrissy Lea, L. 5.000; Magnabosco, L. 5.000; Mainero Michele, L. 20.000; Manca Antonio, L. 5.000; Manganone Eraldo, L. 100.000; Mappelli Angelo, L. 150.000; Marconi, L. 10.000; Marcoz Ettore, L. 100.000; Marguerettaz Patrizia, L. 5.000; Martin Luigi, L. 10.000; Martinet Vittoria, L. 1.500; Menichetti Tamirro, L. 5.000; Mezzo, L. 5.000; Milanesio Bruno, L. 100.000; Minoggio Aurelia, L. 5.000; Molino Giuseppe, L. 20.000; Mongino Lea, L. 10.000; Montanari, L. 10.000; Moretto Franca, L. 5.000; Musacchio Cesare, L. 30.000; Negri Walter, L. 10.000; Neyroz Silvia, L. 30.000; Nicolettaz Serge, L. 5.000; Noussan Anna, L. 10.000; Olivotto, L. 5.000; Opalino Alfredo, L. 142.000; Parisi Giovanbattista, L. 10.000; Pascal Albino, L. 10.000; Pau, L. 10.000; Perello Gioconda, L. 10.000; Perinetti, L. 5.000; Perotti Maria Teresa, L. 10.000; Perrier Simona, L. 10.000; Perron Albino, L. 20.000; Perruchon Céleste veuve Chanoux, L. 50.000; Perruchon Joséphine, L. 10.000; Pession Arnaldo, L. 16.000; Poletti Maria, L. 10.000; « Polisportiva G. Saba » de Charvensod, L. 120.000; Poggianti Valchirio, L. 10.000; Pro Loco de Challand-Saint-Anselme, L. 1.050.500; Proment Pierrette, L. 30.000; Quaglia, L. 50.000; Ramera Sergio, L. 150.000; Ramin Alessandro, L. 10.000; Rasia Armando, L. 5.000; Richeda Giuseppe, L. 5.000; Rigone, L. 5.000; Rocchetti Caterina, L. 10.000; Rollandoz Marina, L. 20.000; Rossi, L. 5.000; Roux G., L. 10.000; Salvadori Bruno, L. 15.000; Sarriod d'Introd, L. 5.000; Sasso, L. 5.000; S.A.V.T., L. 100.000; les Ecoles de la Région, 8.347.055; Syndicat S.I.V.D.E.R., L. 500.000; Spadini, L. 10.000; Stefanello Vincenzina, L. 10.000; Stevenin Francesco, L. 10.000; Stevenin Rosanna, L. 10.000; Stevenin Ugo, L. 5.000; Tarena Giene, L. 20.000; Tolaldo, L. 5.000; Turone, L. 10.000; Tutel, L. 10.000; Union Valdôtaine de Martigny, L. 54.500; Vaudan Livia, L. 10.000; Verthuy, L. 10.000; Verthuy Michele, L. 5.000; Vettorato Guerrino, L. 50.000; Vevey Renato, L. 10.000; Viberti père et fille, L. 20.000; Vicquery Giovanni, L. 100.000; Viglino, L. 10.000; Viglino M. Ida, L. 100.000; Villan, L. 10.000; Vinante M. Pia, L. 10.000; Virando & Pignataro, L. 94.800; Vittaz Silvia, L. 10.000; Vivoli Piergiorgio, L. 10.000; Voyat Ugo, L. 10.000; Vuillermin, L. 5.000; Zambelli, L. 5.000; Zanin Riccardo, L. 10.000; Zanini Pietro, L. 15.000; Zaniroli Ezio, L. 10.000; Zanolli Orfeo, L. 4.000; N.N. (total des versements), L. 306.000; Total: L. 39.950.799.

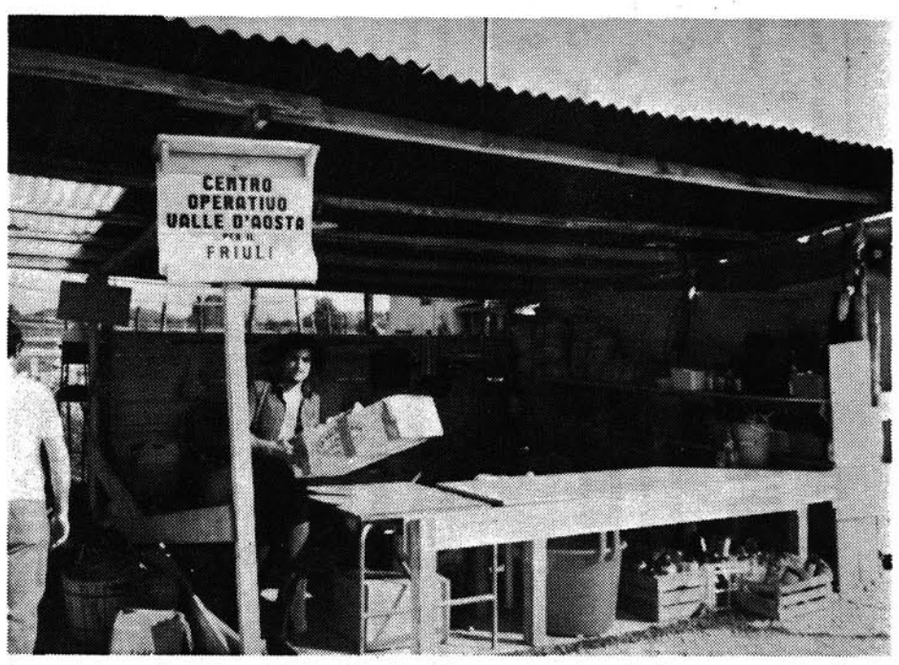

La « cuisine » du Village Vallée d'Aoste mis sur pied dans la Commune sinistrée de Magnano in Riviera.

Joseph ALBANEY

Mercredi 7 juillet, le conseiller régional Joseph Albaney a péri dans un accident de voiture, au retour d'une visite aux installations pour le développement zootechnique et agricole dans la basse vallée du Chebeli, en Somalie. M. Albaney faisait partie d'une délégation valdôtaine qui s'était rendue en Somalie pour des accords commerciaux, et qui était également composée des assesseurs régionaux Jorrioz et Manganone, des conseillers Manganoni, Mappelli et Tamone et de quelques fonctionnaires de l'Administration régionale.

Joseph Albaney était né à Quart le 25 janvier 1929. Marié, père de deux enfants, il vivait à Charvensod. Directeur de la Mutualité Sociale Agricole (Coltivatori Diretti), et président de l'organisme d'assistance EPACA, il fut conseiller régional pour la première fois, le 25 novembre 1963. Réélu le 21 mai 1968, il fut nommé assesseur à l'Industrie et au Commerce le 11 juin 1968.

Elu de nouveau conseiller aux élections régionales du 10 juin 1973, il assurait la charge d'assesseur aux Finances qu'il conserva jusqu'à la fin de 1974.

Depuis le 12 octobre 1975, il occupait la charge de président de l'« Association des Agriculteurs Valdôtains », adhérente à la Mutualité Sociale Agricole.

Mercredi 14 juillet devant l'assemblée régionale, réunie en séance ordinaire, le vice-président du Conseil, Guido Chabod, a commémoré le conseiller disparu.

« C'est avec une très grande tristesse — a-t-il dit — que j'évoque aujourd'hui la personnalité de Pino Albaney, et, à trois jours du dernier adieu dans le cimetière de son cher village, Quart, nous nous le rappelons tous dans cette salle où tant de fois il fut le protagoniste.

La tristesse qui nous submerge devant cette disparition tellement inattendue qu'elle nous semble impossible, devant cette perte brutale pour le peuple valdôtain, est d'autant plus profonde que Pino était non seulement un ami, mais encore et surtout, la véritable expression de notre peuple.

L'affection, l'émotion, la douleur qui l'ont accompagné durant les quelques heures accordées pour rendre hommage à sa mémoire ont prouvé combien Pino était populaire, combien cet homme au caractère ouvert, sincère, animé d'une débordante humanité, pouvait être aimé.

Le Conseil Régional perd un autre de ses membres, un de ses hommes les plus capables et les plus décidés dans la lutte de notre peuple, un homme qui pendant 13 ans, sur les bancs du Conseil ou de la Junte, a donné tout son enthousiasme, sa vitalité, son intérêt profond pour la cause des Valdôtains, des campagnards en particulier.

Mais si le Conseil a perdu un grand personnage, la Vallée d'Aoste tout entière a perdu un ami, un défenseur, un authentique valdôtain.

C'est avec ces sentiments que nous avons accompagné Pino à sa dernière demeure, dans la certitude que sa mémoire sera un modèle de vie et que son amour pour la terre valdôtaine servira de guide pour nous et pour tous ceux qui seront appelés, comme lui, à administrer notre Pays ».

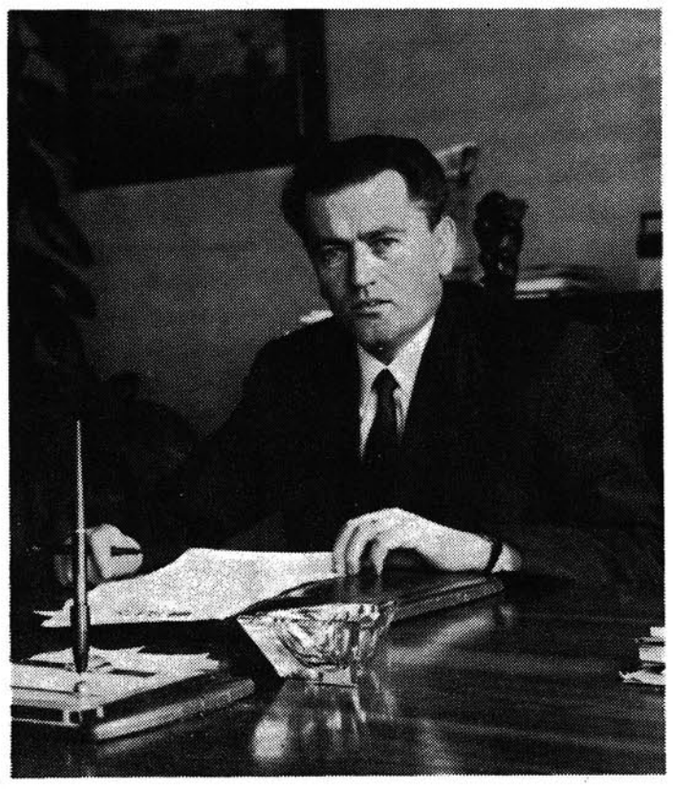

Le conseiller régional Joseph Albaney

NOUVELLES DE LA RÉGION AUTONOME DE LA VALLÉE D'AOSTE

N° 13/76 - 2ème quinzaine Juillet 1976

Cette page a été rédigée par le Bureau de Presse de l'Administration Régionale de la Vallée d'Aoste

UNE NOUVELLE ASSOCIATION D'EMIGRES VALDOTAINS

LA VALDOTAINE PROVENCE-COTE D'AZUR

C'est par une splendide journée de printemps, sur la magnifique corniche Est de la Baie des Anges et dans les vastes locaux du Grand Séminaire de Nice que s'est déroulée la 1re Assemblée Générale de la VALDOTAINE Provence-Côte d'Azur.

Grâce à l'organisation parfaite de l'Econome, notre compatriote l'Abbé CHARRIERE de Saint-Vincent, la journée du 2 Mai 1976 marquera une date importante dans les annales de l'Association nouvelle. Tout fut parfait de simplicité, d'amitié et de dévouement.

Comme il se doit, une Messe, précédée de la bénédiction du Drapeau Rouge et Noir sous l'invocation de Saint-Anselme, fut célébrée par un valdôtain, le Révérend Père GUICHARDAZ qui sut donner à la cérémonie le cachet qui convenait à ce rassemblement du souvenir, de la fraternité et de la fidélité.

Le banquet réunit 15 convives (dont le Rév. Père Béthaz de Valgrisanche) tout heureux de faire honneur au succulent repas servi sur place. Le bon vin aidant, les patoiseries et les chants traditionnels eurent tôt fait de réchauffer l'ambiance et d'en faire une fête de retrouvailles familiales. Au dessert, Paul CONTOZ fit l'hommage d'une magnifique Grolle au Président CUAZ, qui la baptisa au champagne. L'hymne de «Montagnes Valdôtaines» souleva l'émotion générale et sonna l'heure de l'ouverture de l'Assemblée Générale.

La séance fut ouverte par la lecture des télégrammes et des lettres de congratulations et des voeux parvenus d'Aoste, de Paris et de Bourg-Saint-Maurice.

L'Assemblée décida ensuite de reconduire, sans vaines formalités, le Bureau élu le 6 Février 1976 par l'Assemblée Constitutive et ainsi composé:

Président: CUAZ René
Secrétaire: Mlle BRAIDA-BRUNO Pia
Trésorière: Mme ONFRAY Marthe, née NAVILLOD
Trésorière Adjte: Mme CHABLOZ Augusta
Contrôleurs: Mmes TORTA et BIONAZ, MM. PRAZ et USEL

Poursuivant la discussion des matières figurant à l'ordre du jour l'Assemblée approuva:

1º Le projet de transformation de la traditionnelle Fête de l'Emigration en célébration de la francophonie valdôtaine;

2º L'idée de suggérer à qui de droit, la mise à la disposition des Associations d'Emigrés d'une page du journal de l'émigration afin qu'ils puissent y exposer leurs idées librement dans des limites à déterminer;

3º La décision des partis politiques valdôtains de s'unir pour contrebalancer le rôle néfaste des partis politiques italiens et pour mieux résister à la colonisation étrangère;

4º l'élévation à la Présidence d'Honneur de l'Association de M. Paul CONTOZ pour ses initiatives et son dévouement à la cause valdôtaine.

La séparation se fit dans la satisfaction d'une bonne journée consacrée à l'amitié, à l'union de tous les valdôtains pour la défense de leur patrimoine matériel et culturel. Il reste désormais à édifier, sur les bases convenues, une Association réunissant tous les Valdôtains dispersés à travers la Provence et la Côte d'Azur. Ce sera la tâche des mois à venir.

DENOMINATION DE NOS COMMUNES

(Suite de la page 1)

çais.

En tous cas, la chose la plus urgente c'est que l'on sauve cet immense patrimoine culturel. Laisser mourir l'un d'eux, c'est perdre une miette de notre culture, car derrière chaque toponyme se cachent des siècles d'histoire et de vie valdôtaine. En effet - ainsi que l'a très bien dit M. Aimé Chenal - *«poursuivre et expliquer des toponymes dans un lieu donné, c'est presque reconstruire pas à pas l'histoire du peuplement de ce lieu de la part de l'homme».*

La promotion d'une ethnie passe aussi par la défense et la valorisation de ses toponymes, d'autant plus que cette défense et cette valorisation ne coûtent qu'un peu d'intelligence et de bonne volonté.

Joseph-César PERRIN

DOCTORAT

SECTION DE SAINT-MARTIN DE CORLEANS - Nous avons le plaisir d'annoncer que Mlle Mariella Jeantet, fille de notre ami Ottino Jeantet, a passé brillamment son doctorat en médecine à l'Université de Turin.

Au neo-docteur nos plus vives félicitations ainsi que nos souhaits de féconde carrière.

Une réédition sans précedent,
d'un ouvrage rarissime
du XVIIe siècle:

HISTOIRE DE LA MAISON ROYALE DE SAVOYE

par
Samuel Guichenon
préfacée par
S. M. la reine Marie-José d'Italie
Cette œuvre monumentale
unique dans l'édition savoyarde
comporte près de 2400 pages
de texte, près de 400 blasons,
sceaux, etc. enrichissent
l'ensemble de l'œuvre
Plusieurs milliers de noms
sont cités
Il n'est prévu qu'un tirage numéroté
très restreint
de cette réédition
Les exemplaires de grand luxe
édition de prestige
seront calligraphiés
au nom des souscripteurs
et ne peuvent être acquis
que par réservation préalable

DOCUMENTATION ET
RENSEIGNEMENTS
ECRIRE A:

EDITIONS HORVATH
Service P.V.
42300 ROANNE
FRANCE

PARAISSANT DEUX FOIS PAR MOIS
Rédaction Administration et Publicité
au SIEGE de
L'UNION VALDOTAINE
29, rue Festaz - Tél. 41120 - 11100 Aoste
ABONNEMENTS
Ordinaire L. 1.500 - (semestre L. 800)
Etranger L. 2.500 - Soutien L. 5.000

DIR. RESP. EMILE PROMENT
Enreg. Tribunal d'Aoste N. 2 du 24/5/1954
Imprimé par l'UNION VALDOTAINE
29, rue Festaz - Tél. 41120 - 11100 Aoste

ART ET DECORATION
11100 CHARVENSOD
PUBLICITE - DECORATION - JARDINS